Centre de santé et de services sociaux des Îles

LA PRATIQUE MÉDICALE À L'AIR SALIN... AUX ÎLES, C'EST PAS PAREIL!

AVANTAGES POUR LES OMNIPRATICIENS AUX ÎLES DE LA MADELEINE

- Prime d'installation et de rétention — entre 10 000$ et 20 000$/année
- Prime d'éloignement — 9 320$/année avec dépendants; 6 212$/année sans dépendant
- Frais de déménagement payés
- Sortie annuelle payée pour le médecin et chacun de ses dépendants
- Quatre déplacements par année
- Ressourcement : 20 jours payés par année, après un an d'exercice

Rémunération et avantages additionnels

Rémunération à tarif horaire majorée
- À 130% dès la première année, puis
- À 135% à compter de la 4e année et
- À 140% à compter de la 20e année

Pratique en bureau à l'intérieur même de l'hôpital

Besoin des Îles

Pratique diversifiée incluant des activités prioritaires (AMP)

Ensemble, on travaille pour ceux qu'on !